



Secrétariat Général  
Direction de la Promotion Immobilière

N° 14229/431

Rabat, le 10 AOUT 2006

Mesdames et Messieurs

- l'Inspecteur Général
- le Directeur Général de l'Urbanisme et de l'Architecture
- le Secrétaire Général du Conseil National de l'Habitat et de l'Urbanisme
- les Directeurs Centraux
- le Président du Directoire du Holding d'Aménagement d'Al Omrane
- les Directeurs des ERAC
- les Directeurs des Agences Urbaines
- les Directeurs Régionaux de l'Habitat et de l'Urbanisme
- les Directeurs Régionaux du Holding d'Aménagement d'Al Omrane
- les Délégués Provinciaux et Préfectoraux de l'Habitat et de l'Urbanisme
- les Sociétés Al Omrane Al Janoub, Al Boughaz et Tamesna

**Objet :** Manuel pratique FOGARIM

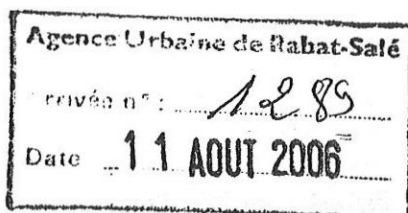
**P.J :** Cinq (5) exemplaires dudit manuel

J'ai l'honneur de vous rappeler que dans le cadre des efforts déployés par les pouvoirs publics en vue de dynamiser les fonds de garantie, améliorer leur fonctionnement et les rendre plus attrayants, une politique de communication et de sensibilisation autour de ces nouveaux produits a été initiée par le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, en collaboration avec nos partenaires.

Dans ce cadre, la Direction de la Promotion Immobilière a élaboré un manuel pratique d'information sur ce fonds dont la finalité est de faire connaître les opportunités offertes par ce nouveau mécanisme de financement du logement.

Aussi, ai - je l'honneur de vous transmettre ci-joint, ledit manuel en vous demandant d'en assurer une large utilisation et diffusion auprès de vos services compétents, ce qui contribuera à une meilleure connaissance du produit de leur part et les aidera par conséquent à mieux communiquer et informer la population cible des avantages de ce nouveau produit.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.



Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur de la  
Promotion Immobilière  
Abdalmalek LATIFI

Royaume du Maroc  
Premier Ministre

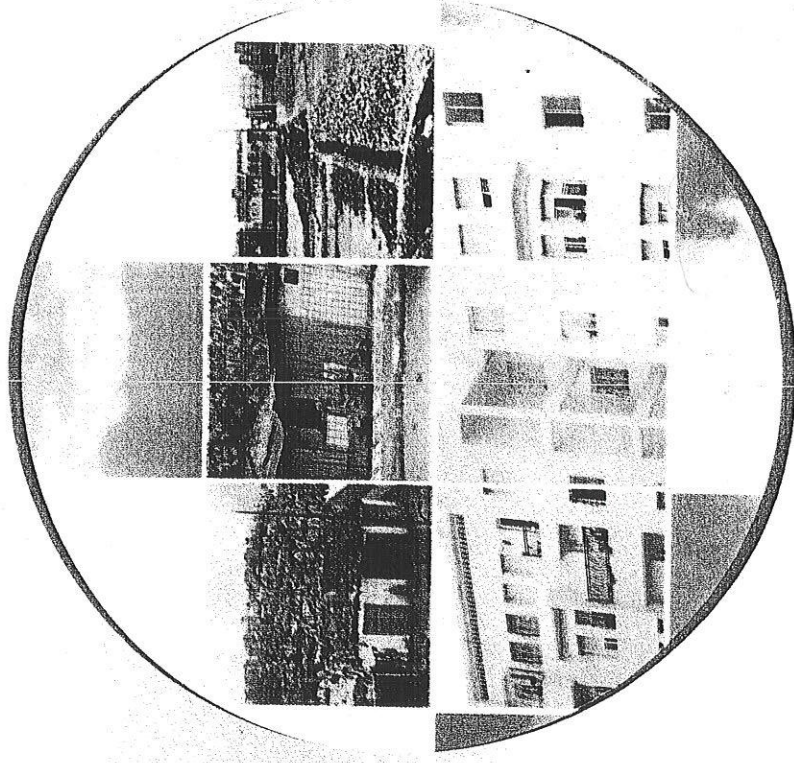


Ministère Délégué Chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme

# FOGARIM

تواجتنا: الوقت . القرب . النتائج

Nos Valeurs : Temps • Proximité • Résultats



الوزارة المنتدبة المكلفة بالإسكان و التعمير  
Ministère Délégué Chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme  
Tél.: 037 57 73 00 • Fax : 037 57 73 73

Direction de la Promotion Immobilière

# SOMMAIRE

1. Qu'est ce que « FOGARIM » ? .....
2. Quels sont ses objectifs ? .....
3. Quels sont les critères d'éligibilité à FOGARIM ? .....
- Pour les bénéficiaires.....
- Pour les logements.....
4. Quelles sont les conditions d'octroi des crédits dans le cadre de FOGARIM ? .....
5. Comment bénéficier des opportunités offertes par FOGARIM ? .....
6. Quelles sont les sûretés présentées par l'emprunteur en couverture des prêts ? ...
7. Qu'en est il en cas d'incident de paiement ? .....
8. Quelles sont les modalités de fonctionnement du Fonds FOGARIM ? .....